

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance en ajournement du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes tenue le mardi 27 juin 2006, à 20 heures, au 1740 rue Roberval, Saint-Bruno-de-Montarville.

**SONT PRÉSENTS :** mesdames et messieurs les commissaires Pierre Baril, Joël Boucher, Suzanne Chartrand, Luce Deschênes Damian, Normand Dufour, Manon Handfield, Jean-François Houle, Sylvain Lacasse, Luc Lamoureux, Alain Langlois, Lucie Legault, Marc-André Lehoux, Yvan Noël, Jean-François Rabouin, Yvan Rioux, Hélène Roberge, Joel Santos, Louise Séracino, Paul St-Amand, Paul St-Onge, Denise Tremblay, Alain Villemure ainsi que Hélène Leblanc et Diane Miron, représentantes du Comité de parents.

**EST ABSENT :** monsieur Claude Henri.

**ABSENCES NOTIFIÉES :** mesdames Johanne de Villers et Line Tessier.

Assistent également à cette séance : mesdames Normande Lemieux, directrice générale, Claude Boivin, directrice générale adjointe, Angèle Latulippe, directrice du Service des ressources financières et messieurs Joseph Atalla, directeur général adjoint, Jacques Beudet, directeur du Service des ressources éducatives, André Dubreuil, directeur du Service des ressources matérielles, Alain Gauthier, secrétaire général, Daniel Grisé, directeur du Service des ressources informatiques, Normand Marion, régisseur au Service des ressources financières, Claude Sasseville, directeur du Service de l'organisation scolaire et Sylvain St-Jean, directeur du Service des ressources humaines.

## **1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La présidente, madame Suzanne Chartrand, souligne la présence de la nouvelle directrice du Service des ressources financières, madame Angèle Latulippe et lui souhaite la bienvenue.

Elle fait aussi la constatation du quorum et procède à l'ouverture de la séance.

## **2. REVUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**C-230-06-06** Il est proposé par monsieur Alain Langlois d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance.
2. Revue et adoption de l'ordre du jour.
3. Revue et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 juin 2006.
4. Affaires en cours :
  - 4.1. Suivi à la dernière séance
  - 4.2. Rapport de la présidente.

5. Parole au public.
6. Affaires reportées et affaires nouvelles :
  - 6.1. Protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins récréatives, culturelles et sportives entre la Commission scolaire des Patriotes et la Ville de Contrecoeur / adoption
  - 6.2. Protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins récréatives, culturelles et sportives entre la Commission scolaire des Patriotes et la Ville de Varennes /
  - 6.3. Pavillon des Tilleuls / entente de principe avec la Régie de police intermunicipale de la Vallée-du-Richelieu
  - 6.4. Demande de renouvellement du statut d'établissement à vocation particulière / école de la Roselière
  - 6.5. Prévisions budgétaires 2006-2007 / adoption
  - 6.6. Budget du siège social 2006-2007 / approbation
  - 6.7. Budget des établissements 2006-2007 / approbation
  - 6.8. Règlement relatif à la tenue des séances du Conseil des commissaires / modification
  - 6.9. Groupe de réflexion organisationnel
  - 6.10. Rapport du comité d'évaluation de la directrice générale
  - 6.11. Demandes de révision d'une décision touchant un élève.
7. Information :
  - 7.1 Postes et affectations des directions d'établissement
  - 7.2 Comptes rendus de comités de travail du Conseil / dépôt
  - 7.3 Projet de division du territoire de la Commission scolaire des Patriotes en 25 circonscriptions.
8. Affaires diverses.
9. Parole au public.
10. Parole aux membres du Conseil.
11. Ajournement de la séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **3. REVUE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 6 JUIN 2006**

**C-231-06-06** Il est proposé par monsieur Yvan Rioux d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 juin 2006, avec la modification suivante :

- au dernier paragraphe du point 6.1, enlever la dernière phrase.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **4. AFFAIRES EN COURS :**

#### **4.1 Suivi à la dernière séance**

La directrice générale et les directeurs de service font rapport des suivis effectués suite à la séance du 6 juin 2006.

## **4.2 Rapport de la présidente**

La présidente, madame Suzanne Chartrand, passe en revue les principales activités et événements auxquels elle a participé depuis le 2 mai dernier, particulièrement :

- 4 déjeuners-rencontres avec les partenaires, les élus municipaux et autres élus régionaux;
- 1<sup>re</sup> rencontre de la Table Québec-Commissions scolaires.

## **5. PAROLE AU PUBLIC**

- Madame Jocelyne Bélisle, parent d'un élève de l'école le Tournesol, fait part des difficultés particulières de son enfant en tant qu'élève HDAA et des démarches qu'elle a effectuées pour qu'il soit transféré d'école.

Madame la présidente explique la procédure de demande de révision d'une décision touchant un élève et assure qu'un suivi approprié sera fait à son dossier.

- Madame Nathalie Pelletier, parent et enseignante à Boucherville, explique le cas du transfert de sa fille en application de la politique de la Commission scolaire, la séparant ainsi de sa sœur pour une année. En conclusion, elle remet sa demande de révision au secrétaire général, séance tenante.

## **6. AFFAIRES REPORTÉES ET AFFAIRES NOUVELLES :**

### **6.1 Protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins récréatives, culturelles et sportives entre la Commission scolaire des Patriotes et la Ville de Contrecoeur / adoption**

Le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur André Dubreuil, présente le dossier susmentionné. Il répond aussi aux questions de mesdames et messieurs les commissaires. La directrice générale, madame Normande Lemieux, apporte des explications additionnelles.

Considérant l'offre d'acquisition, par la Ville de Contrecoeur, des parties de lots 378, 382, 383, 384 et 385 du cadastre officiel de la paroisse de Contrecoeur, déposée le 28 octobre 2004 ;

Considérant la résolution no C-175-05-05 adoptée le 3 mai 2005 ;

Considérant que la signature de ce protocole permettrait le versement, par la Ville, du solde de 201 222 \$ pour l'acquisition de l'immeuble Le Noblet-Duplessis ;

Considérant que le versement de ce solde permettrait de compléter la transaction immobilière de cession de l'immeuble Le Noblet-Duplessis à la Ville ;

Considérant que, le 4 mars 2005, nous recevions une lettre du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport nous informant qu'une autorisation ministérielle de vendre n'était pas requise, puisque chaque terrain pris individuellement a une valeur inférieure à 100 000 \$ et que, par conséquent, la Commission scolaire peut disposer des terrains à son gré ;

Considérant que la Ville et la Commission scolaire en sont venues à un accord sur un projet de protocole d'entente ;

Considérant que les directions de l'école ont participé aux négociations ;

Considérant que le conseil d'établissement a approuvé le projet de protocole d'entente ;

**C-232-06-06**

Il est proposé par madame Manon Handfield :

- que la Commission scolaire des Patriotes accepte l'offre d'achat, par la Ville de Contrecoeur, des parties de lots 378, 382, 383, 384 et 385 du cadastre officiel de la paroisse de Contrecoeur déposée le 28 octobre 2004, pour un montant de 66 600 \$ ;
- que la Ville verse à la Commission scolaire, à la signature du protocole d'entente, le solde de 201 222 \$ dû pour la vente de l'immeuble Le Noblet-Duplessis ;
- que la Ville assume les frais de l'acte de cession des parties de lots précitées ;
- d'adopter le projet de protocole d'entente de financement et d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins récréatives, culturelles, sportives et communautaires entre la Commission scolaire des Patriotes et la Ville de Contrecoeur ;
- d'autoriser la présidente et la directrice générale à signer tout document qu'elles jugeront utile pour donner plein effet aux présentes.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## **6.2 Protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins récréatives, culturelles et sportives entre la Commission scolaire des Patriotes et la Ville de Varennes**

Le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur André Dubreuil, présente le dossier susmentionné. La directrice générale, madame Normande Lemieux, apporte quelques explications additionnelles.

Considérant les modifications au régime pédagogique imposées par la Loi de l'instruction publique qui augmentent la période d'enseignement obligatoire de 90 minutes par semaine ;

Considérant que, suite aux nouvelles conventions collectives négociées par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, les activités parascolaires font maintenant partie de la tâche des enseignants ;

Considérant que pour répondre à ses obligations, la Commission doit avoir priorité d'utilisation des locaux de l'école secondaire Le Carrefour entre 16 h et 18 h ;

Considérant l'article 5.5 qui permet à la Commission de réserver des locaux avec un avis préalable de sept jours ;

Considérant que tout changement à l'horaire d'utilisation des locaux par la Ville exige des négociations avec cette dernière ;

**C-233-06-06**

Il est proposé par madame Denise Tremblay de mandater la direction générale pour négocier avec la Ville de Varennes, avec obligation de résultat, à l'effet d'obtenir :

- une utilisation exclusive des locaux de l'école secondaire Le Carrefour entre 16 h et 18 h,
- une priorité d'utilisation des locaux après 18 h pour les activités parascolaires de l'école en appliquant les modalités prévues à l'article 5.5,

le tout à partir du début de l'année scolaire 2006-2007 et pour les années subséquentes.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **6.3 Pavillon des Tilleuls / entente de principe avec la Régie de police intermunicipale de la Vallée-du-Richelieu**

*Madame Denise Tremblay se retire de l'assemblée pour la durée de l'étude de ce dossier.*

Le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur André Dubreuil, présente le dossier susmentionné. Il demande aux membres du Conseil de lui fournir une orientation dans ce dossier.

Tour à tour, mesdames et messieurs les commissaires émettent leur opinion quant à la location du pavillon des Tilleuls à la Régie de police intermunicipale de la Vallée-du-Richelieu et aux besoins d'utilisation exprimés par la Ville de Beloeil et l'école Jolivent.

**C-234-06-06** Il est proposé par monsieur Jean-François Rabouin d'engager un courtier privé dont le mandat serait de négocier la location du pavillon des Tilleuls pour le compte de la Commission scolaire des Patriotes.

Un débat a lieu. Le vote est demandé sur la proposition soumise par monsieur Jean-François Rabouin.

Votent en faveur : 3  
Votent contre : 17  
S'abstient de voter : 1

La proposition est rejetée à la majorité des voix.

Après échanges, une deuxième proposition est soumise.

Considérant les négociations en cours avec la Régie de police intermunicipale de la Vallée-du-Richelieu pour la location du pavillon des Tilleuls à Beloeil ;

Considérant les besoins d'utilisation dudit pavillon manifestés par les représentants de l'école Jolivent et de la Ville de Beloeil ;

**C-235-06-06** Il est proposé par monsieur Marc-André Lehoux de mandater l'administration de recueillir les besoins de l'école Jolivent, de la Ville de Beloeil et de la Régie de police intermunicipale de la Vallée-du-Richelieu et de faire rapport au Conseil sur les divers aspects de ce dossier.

Le débat se poursuit. Le vote est demandé sur la proposition soumise par monsieur Marc-André Lehoux.

Votent en faveur : 20  
Vote contre : 1

La proposition est adoptée à la majorité des voix.  
Monsieur Jean-François Rabouin enregistre sa dissidence.

*Madame Denise Tremblay revient à l'assemblée.*

#### **6.4 Demande de renouvellement du statut d'établissement à vocation particulière / école de la Roselière**

Le directeur du Service des ressources éducatives, monsieur Jacques Beudet, présente le dossier susmentionné. Des explications additionnelles sont fournies par la directrice générale adjointe, madame Claude Boivin.

Considérant l'article 240 de la Loi sur l'instruction publique ;

Considérant les modalités prévues par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport relativement aux demandes d'établissement d'une école aux fins d'un projet particulier ;

Considérant la résolution adoptée en ce sens par le conseil d'établissement ;

Considérant l'avis du Comité de parents et l'avis du Syndicat de l'enseignement de Champlain ;

**C-236-06-06**

Il est proposé par madame Louise Séracino de transmettre au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport une demande de renouvellement du statut d'établissement à vocation particulière pour l'école de la Roselière.

Votent en faveur : 21

Vote contre : 1

La proposition est adoptée à la majorité des voix.

#### **6.5 Prévisions budgétaires 2006-2007 / adoption**

La directrice du Service des ressources financières, madame Angèle Latulippe, présente le dossier susmentionné. Elle répond aussi aux demandes d'éclaircissement et de précision de la part de mesdames et messieurs les commissaires.

Considérant que conformément à la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire des Patriotes doit adopter et transmettre au ministre son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2006-2007 ;

Considérant que ce budget prévoit des revenus égaux aux dépenses ;

Considérant que l'évaluation uniformisée qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention de péréquation est établie au montant de 15 436 541 724 \$, en conformité avec la loi et les règles budgétaires 2006-2007 ;

Considérant que le budget prévoit que le taux de la taxe scolaire est fixé à 0,35 \$ ;

Considérant que ce taux respecte les limites prévues par la loi ;

**C-237-06-06**

Il est proposé par monsieur Yvan Noël que le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et que le taux de la taxe scolaire soit fixé à 0,35 \$.

Que copie soit déposée à l'annexe ACC-020-06-06.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## **6.6 Budget du siège social 2006-2007 / approbation**

La directrice du Service des ressources financières, madame Angèle Latulippe, présente le dossier susmentionné. Des explications additionnelles sont apportées par quelques directeurs de service.

Considérant la proposition budgétaire 2006-2007 déposée ;

Considérant les orientations budgétaires adoptées à la séance ordinaire du Conseil des commissaires tenue le 2 mai 2006 (résolution n° C-201-05-06) ;

**C-238-06-06** Il est proposé par monsieur Alain Langlois d'adopter les prévisions budgétaires 2006-2007 du siège social de la Commission scolaire des Patriotes, telles que présentées.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## **6.7 Budget des établissements 2006-2007 / approbation**

La directrice du Service des ressources financières, madame Angèle Latulippe, présente le dossier susmentionné. Des explications additionnelles sont fournies par le régisseur au Service des ressources financières, monsieur Normand Marion.

Considérant les dispositions de l'article 276 de la Loi sur l'instruction publique ;

**C-239-06-06** Il est proposé par monsieur Marc-André Lehoux d'approuver le budget des écoles primaires et secondaires ainsi que du Centre de formation du Richelieu et du Centre de formation professionnelle des Patriotes pour l'année scolaire 2006-2007.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## **6.8 Règlement relatif à la tenue des séances du Conseil des commissaires / modification**

La présidente, madame Suzanne Chartrand, présente le dossier susmentionné.

Considérant l'article 162 de la Loi sur l'instruction publique ;

Considérant que le Conseil des commissaires est tenu de donner avis avant de modifier un règlement ;

**C-240-06-06** Il est proposé par monsieur Paul St-Amand que conformément à l'article 392 de la Loi sur l'instruction publique, un avis public soit donné à l'effet que le Conseil des commissaires se propose d'adopter à sa séance du 5 septembre 2006, une modification au règlement intitulé «Règlement qui fixe le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires du Conseil des commissaires» à l'effet de :

- 1) éliminer la séance prévue au mois de juillet ;
- 2) ajouter l'élément suivant :  
« *Advenant qu'une séance ordinaire du Conseil des commissaires coïncide avec la relâche scolaire, ladite séance sera reportée au mardi suivant* ».

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## **6.9 Groupe de réflexion organisationnel**

La présidente, madame Suzanne Chartrand, présente le dossier susmentionné.

Considérant la rencontre tenue le 20 juin 2006, à laquelle tous les commissaires ont été conviés ;

Considérant le constat de la nécessité de clarifier les rôles et fonctions de chacun ;

Considérant la réflexion qui a eu lieu sur la réalisation du Plan stratégique et les structures de participation au niveau politique ;

Considérant la volonté affirmée clairement de revoir ces structures afin d'en améliorer l'efficacité et l'efficacités ;

### **C-241-06-06**

Il est proposé par monsieur Marc-André Lehoux :

- de créer un groupe de réflexion dont les membres sont : mesdames Lucie Legault, Diane Miron, Suzanne Chartrand, Hélène Roberge et Normande Lemieux ;
- et que le mandat de ce comité soit :
  - 1) de recenser la littérature sur les concepts et la mise en œuvre d'une organisation apprenante ;
  - 2) de proposer de nouveaux groupes de travail pour la réalisation de la mission de la Commission scolaire et en préciser les rôles ;
  - 3) d'utiliser l'expertise de sous-groupes de réflexion selon les intérêts ;
  - 4) de faire rapport régulièrement au Conseil des commissaires sur le déroulement des travaux de réflexion ;
  - 5) de s'assurer de déposer une proposition finale au Conseil des commissaires pour novembre 2006.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## **6.10 Rapport du comité d'évaluation de la directrice générale**

Ce sujet sera traité plus tard durant la séance.

## **6.11 Demandes de révision d'une décision touchant un élève**

Ce sujet est reporté à la séance en ajournement du 29 août 2006.

## **7. INFORMATION :**

### **7.1 Postes et affectations des directions d'établissement**

Un document est déposé.

### **7.2 Comptes rendus de réunions de comités de travail du Conseil / dépôt**

Un document est déposé au dossier.



### **7.3 Projet de division du territoire de la Commission scolaire des Patriotes en 25 circonscriptions**

Un document est déposé.

### **8. AFFAIRES DIVERSES**

Néant.

### **9. PAROLE AU PUBLIC**

Néant.

### **10. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL**

Néant.

### **6.10 Rapport du comité d'évaluation de la directrice générale**

#### **Huis clos**

**C-242-06-06** Il est proposé par monsieur Yvan Noël que l'assemblée se poursuive à huis clos. Il est 22 h 30.

#### **Retour à l'assemblée publique**

**C-243-06-06** Il est proposé par monsieur Yvan Noël que l'assemblée redevienne publique. Il est 22 h 55.

**C-244-06-06** Il est proposé par monsieur Pierre Baril que l'on prenne acte du rapport du Comité d'évaluation de la directrice générale, tel que présenté.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **11. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

**C-245-06-06** À 23 heures, il est proposé par monsieur Jean-François Rabouin d'ajourner la présente séance au mardi, 29 août 2006, à 19 h 30.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

---

présidente

---

secrétaire général

AG/ag